

Maréchal-ferrant

RNCP38388 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21089, 21099
Code(s) ROME	A1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISONS FAMILIALES	30272779700011	Former et organiser l'évaluation
ASSO FAMIL GESTION ST VINCENT	77642099400019	Former et organiser l'évaluation
AU FER ROUGE	50355902300026	Former et organiser l'évaluation
CFPPA Aix-Valabre	19131656100015	Former et organiser l'évaluation
ECOL AGRIC PRIVE MAISON FAMILIALE RURALE	77905162200016	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE GENECH	78362626000013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE TOURS-FONDETTES	19370781700014	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE BAR LE DUC	19550752000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE ST HILAIRE DU HARCOUET	19501234900013	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38388-marechal-ferrant/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il travaille en général sous la responsabilité du chef d'entreprise. La responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le supérieur hiérarchique. La part d'autonomie varie selon l'expérience et les compétences acquises.

Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine). Le titulaire du CAPA peut aussi exercer à son propre compte.

Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que

salarié avant de gérer sa propre structure.

Le métier connaît actuellement un certain nombre d'innovations en termes de matériaux (matériaux synthétiques tels que la résine...), de techniques (collage...) et d'équipements prenant de plus en plus en compte l'ergonomie.

Le métier requiert de plus en plus de technicité, en particulier pour la maréchalerie concernant les chevaux de courses ou de sport.

ACTIVITÉS VISÉES

Le maréchal-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval. Le travail du maréchal-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique.

Il donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Le maréchal-ferrant est un "homme de cheval".

C'est aussi un professionnel amené à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il est entouré, tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

Activités visées :

1- Organise son travail

1.1- Prépare ses interventions

1.2- Organise ses tâches

2- Gestion d'entreprise dans le cas d'une activité indépendante

2.1- Organise son planning

2.2- Assure ou suit la comptabilité et la gestion administrative de l'entreprise

2.3- Assure la gestion du stock de matériel (fers, clous, plaques de protection en cuir, plastiques, silicones ...)

3- Observation des chevaux et de leur environnement

3.1- Observe l'environnement du cheval (conditions d'hygiène, état du paddock, structuration de l'écurie, type de litière...)

3.2- Observe le comportement du cheval ainsi que son état physiologique

3.3- Évalue la posture, les aplombs et la base de sustentation

3.4- Observe la locomotion du cheval (au pas, au trot ...) et détecte les défauts et irrégularités d'allure

3.5- Visualise les asymétries au niveau du corps (épaule, dos, bassin, tête, encolure ...)

3.6- Détecte les tares (sur les articulations, tendons) ou tout autre symptôme de mauvaise santé

3.7- Vérifie l'allure et les aplombs après la pose des fers

4- Mise en oeuvre des activités de maréchalerie

4.1- Sort le cheval du box

4.2- Assure la contention du cheval (éventuellement à l'aide d'un travail mobile pour les chevaux de trait)

4.3- Détecte, pendant l'intervention, une éventuelle position antalgique et tout autre symptôme d'inconfort

4.4- Déferre

4.5- Évalue l'état du sabot et l'usure du fer

4.6- Pare

4.7- Pare les animaux d'élevage non ferrés (poulinière, poulain laitons, chevaux, poneys, ânes ...)

4.8- Ferre les pieds des équidés

4.9- Peut poser des crampons pour certaines activités (sol difficile, chevaux de trait, cross ...)

4.10- Peut poser des semelles correctrices, des fers en aluminium, des résines, des silicones pour réparer des défauts d'aplombs

4.11- Peut réaliser des parages et ferrures sur prescription vétérinaire

4.12- Peut ferrer des poulains pour corriger les aplombs en adaptant une ferrure adéquate qui joue sur la croissance des os

4.13- Peut parer et ferrer les pieds des bovins

4.14- Apporte des soins sur la boîte cornée (perce un abcès...)

4.15- Peut participer, avec le vétérinaire, à une intervention chirurgicale sur la boîte cornée

5- Communication

5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi de ses interventions sur les supports papier (fiche intervention) ou informatisés prévus à cet effet

5.2- Documente ses observations à l'aide de photos ou d'enregistrements vidéo

5.3- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées

5.4- Informe le client quant aux travaux qu'il réalise

5.5- Alerte le client et/ou le vétérinaire des pathologies repérées ou des anomalies concernant le comportement, la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté

5.6- Échange des informations avec d'autres professionnels : entraîneur, cavalier, chef d'écurie, groom ou autres professionnels de santé (ostéopathe...)

6- Activités connexes

6.1- Peut assurer le toilettage des chevaux (tonte, brûlage des crins, tressage de la queue et de la crinière, dégagement des oreilles)

6.2- Peut participer à l'entraînement des chevaux (salariés des écuries de courses)

6.3- Peut assurer des travaux de ferronnerie (serrurerie, coutellerie...)

6.4- Peut assurer la vente de produits de soin du cheval

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif

Compétences professionnelles

CP4- Réaliser des travaux de maréchalerie

CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure

CP4.2 - Réaliser le forgeage

CP5- Réaliser des interventions sur les équidés

CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval

CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied

CP6- Assurer le fonctionnement de l'atelier

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier

CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Blocs de compétences

RNCP38388BC01 — Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC02 — Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC03 — Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC04 — Réaliser des travaux de maréchalerie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la pose d'une ferrure
- Réaliser le forgeage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC05 — Réaliser des interventions sur les équidés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
- Réaliser l'entretien et le parage du pied

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC06 — Assurer le fonctionnement de l'atelier

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
- Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP38388BC07 — Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de certification définie par le règlement d'examen

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine).

Le titulaire du CAPa peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maréchal-ferrant
Pareur d'onglon

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)

Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la préparation prévue aux articles D. 811-147 à D. 811-147-3

ou

avoir 18 ans

et justifié avoir occupé un emploi d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel en rapport avec la spécialité du diplôme pendant l'équivalent d'au moins deux années à temps plein à la date du début des épreuves.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, organisateur de l'examen. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A de l'enseignement agricole public.

Il est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 669 €
Selon la branche	5 669 € – 5 943 €
Prise en charge	Branches concernées
5 669 €	Valeur par défaut · 211 branches
5 943 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 825 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP25090

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38388/>

Où se former

Formations référencées	17
Organismes	10
Régions couvertes	7
Prix indicatif	300 € – 12 502 €
Durée	16 – 1645 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	18
Organismes gestionnaires (CFA)	15
Organismes formateurs	16
Régions couvertes	9
Départements couverts	15
Organismes certifiés Qualiopi	16
Sessions	de 09/2024 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	57
Parcours menés à terme	44
Taux d'achèvement	77 %
Période	01/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	82
Montant total engagé	306 256 €
Coût moyen par dossier	3 735 €
Durée moyenne	600 h
Période	01/2024 – 08/2026
France compétences	51 %
Reste à charge titulaire	31 %

France Travail	15 %
Entreprise	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.